

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts

Office Ivoirien des Parcs et Réserves

**Projet d'Appui à la Relance de la Conservation des Parcs et Réserves
de Côte d'Ivoire (PARC-CI)**



TERMES DE REFERENCE

**POUR LA MISE A JOUR DU PLAN
D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATIONAL DE LA COMOÉ**

juillet 2010

I. CONTEXTE ET OBJECTIF

Dès sa mise en place, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) a défini, parmi ses priorités de gestion, la rédaction d'un plan d'aménagement et de gestion pour chacun des parcs et réserves de Côte d'Ivoire. Pour s'approprier cet outil essentiel de planification et de gestion, les gestionnaires de terrain de ces aires protégées devraient, eux-mêmes, élaborer ce plan. A cet effet, un plan type a été conçu puis validé avec tous les partenaires de l'office notamment, la Fondation pour les Parcs et Réserves, la Coopération technique allemande (GTZ), le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), la Fondation pour les Chimpanzés sauvages (WCF), Conservation International (CI), le Centre Suisse de Recherche Scientifique (CSRS) et le Centre de Recherche en Ecologie (CRE)...

La fonctionnalisation de la Direction de Zone Nord-Est (DZNE), matérialisée par le déploiement de son personnel, de mai à juillet 2008, a permis d'engager le processus d'actualisation du Plan d'aménagement du Parc national de la Comoé. En effet, dans le cadre du Programme transitoire pour la conservation dudit parc, un plan a été élaboré et adopté au cours d'un atelier à Kafolo (juin 2000) par les partenaires du projet et la Direction de la Protection de la Nature du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie. Ce plan, du reste bien conçu et élaboré par un consultant, en l'occurrence Vincent BELIGNE, n'a jamais été mis en œuvre, faute de financement et surtout, du fait de la longue crise que le pays a traversée. Cette version de 2001 a été adaptée au « Plan type d'aménagement et de gestion » des parcs nationaux et réserves de Côte d'Ivoire.

Le nouveau projet de Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc national de la Comoé (PAG Comoé) a été actualisé et élaboré par l'OIPR. Néanmoins, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Relance des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (PARC-CI), la version provisoire actuelle du PAG Comoé sera soumise à l'expertise d'un consultant de niveau international en vue d'une analyse approfondie du contenu.

Ainsi, l'objectif de cette étude est d'analyser la version provisoire du PAG Comoé, rédiger un plan définitif conforme aux normes internationales et élaborer un document de projet à soumettre à des partenaires financiers.

II. MISSION DU CONSULTANT

Le Consultant aura deux missions essentielles :

1. Analyser le fond et la forme du projet de PAG Comoé élaboré par l'OIPR. L'analyse portera sur la connaissance du milieu et les données disponibles. En tenant compte du contexte socio économique actuel, elle devra mettre un accent particulier sur :
 - ✓ les données socioéconomiques post crise de la zone périphérique du Parc. le Consultant principal devra s'attacher les services d'un expert en la matière ;
 - ✓ les structures de gestion et leur organisation ;
 - ✓ les mesures d'aménagement proposées, les différentes fonctions d'aménagement, le zonage proposé ;
 - ✓ la conservation des zones GEPRENAF et du corridor transfrontalier la Léraba/Comoé ;
 - ✓ le cadre logique et le schéma de planification des activités ;
 - ✓ le coût des activités ;
 - ✓ les ressources internes et externes pour le financement de la mise en œuvre du PAG ;
 - ✓ le suivi évaluation.
2. Organiser deux ateliers en collaboration avec l'OIPR.

Atelier de planification et de programmation

- a. Le consultant, en liaison avec la Direction Générale de l'OIPR, organisera pendant six jours un atelier de planification et de programmation des activités. Participeront aux travaux de ce premier atelier les parties prenantes à la gestion du parc. Ce sont :
 - Les représentants des populations riveraines du Parc national de la Comoé ;
 - Les représentants des élus locaux des départements de Bouna, Nassian, Dabakala et Ferkessedougou et leurs Sous préfectures occupées par le Parc ;
 - Les partenaires techniques au niveau local et national (Ministères en charge du tourisme, de l'éducation nationale, de l'agriculture, de la santé, organisme public et privé de développement rural...)

- Les chercheurs opérant dans le domaine de la conservation de la nature notamment ceux du Centre de Recherche en Ecologie (CRE) et de la Station de recherche scientifique du Parc ;
- Les partenaires financiers ;
- Les ONG nationales et internationales du domaine de la conservation de la nature ;
- Les administrations locales (Corps préfectoral, Magistrats et auxiliaires de justice) ;
- Les gestionnaires des Aires protégées (OIPR, SODEFOR).

Après l'atelier de planification et de programmation, le Consultant travaillera en étroite collaboration avec le Groupe Technique de Travail sur les PAG, mis en place par l'OIPR, en vue de rédiger le Plan final de la Comoé pour une période de dix ans et un plan d'actions d'urgence pour les trois premières années.

- b. Au terme du premier atelier le Consultant sera en charge de la rédaction de la version du PAG-Comoé, d'un document de projet et d'un plan d'actions triennal qui seront validés lors du second atelier de deux jours. Ne participent à celui-ci que les représentants des ministères de tutelle, le Conseil de gestion de l'OIPR, le Comité de Gestion Locale du Parc et la Direction générale de l'OIPR. Certains partenaires financiers pourraient être associés à cette validation.

III.PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant doit avoir les aptitudes suivantes :

- Expérience internationale d'au moins dix ans de la gestion des aires protégées ;
- Bonne connaissance des contextes de gestion des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire ;
- Bonne connaissance des aires protégées de Côte d'Ivoire, notamment les Parcs et Réserves (la connaissance du Parc national de la Comoé est un atout majeur) ;
- Expérience de dix ans dans la gestion des ressources naturelles.

Il est tenu de faire approuver, par le Coordonnateur du projet, le curriculum vitae de l'expert en charge des aspects socioéconomiques de PAG-Comoé et du document de projet.

IV. DUREE DE LA MISSION ET DEROULEMENT

La durée de la mission est de trente jours y compris ceux consacrés à l'organisation des ateliers de planification et de validation.

La mission se déroulera en deux étapes essentielles qui sont :

1. Analyse du PAG Comoé et élaboration d'un document de projet

Le Consultant mettra vingt jours pour analyser le PAG actualisé par l'OIPR et élaborer un document de projet dès signature du contrat. Au cours de cette période il devra se documenter, lire le PAG, l'enrichir et le rendre conforme aux normes acceptables par la Banque mondiale, l'UICN et l'OIPR. Un document de projet à soumettre à différents partenaires financiers sera conçu par le Consultant et soumis à l'atelier de planification.

2. Organisation des ateliers de planification et de validation

Deux ateliers seront organisés par le Consultant, le premier pour faire adopter le document par les parties prenantes à la gestion du parc.

Le second atelier a pour but la validation du document par les autorités de tutelle que sont le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts et celui de l'Economie et des Finances. Le Conseil de Gestion de l'OIPR sera associé aux travaux de cet atelier de validation. La Direction générale de l'OIPR y sera représentée.

Les deux ateliers se tiendront respectivement aux mois de juillet et août 2010. Le rapport final, le Plan d'Aménagement et de Gestion du PNC, le plan d'action triennal et le document de projet, devraient être disponibles avant la fin du mois de août 2010.

V. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de l'étude sont :

- Le PAG Comoé, conformes aux normes de conservation, accepté par l'ensemble des parties prenantes, est disponible en cent exemplaires à la fin du mois de juillet 2010 ;
- Un plan d'actions de trois ans est acceptée par toutes les parties prenantes ;

- Un document de projet pour la recherche de financement est disponible.

VI. BUDGET DE LA MISSION

Le budget de la mission tient compte des éléments ci-dessous :

- Analyse PAG Comoé : le Consultant dispose de trente jours de travail pour analyser le PAG, l'améliorer, organiser les ateliers, rédiger les documents et les produire.
- Ateliers : deux ateliers seront organisés à Abidjan par le Consultant sur une durée totale de huit jours en collaboration avec l'OIPR.

Le premier atelier aura lieu à Abidjan pendant six jours dont un jour de voyage. Il réunira une trentaine de participants.

Le second se déroulera pendant deux jours avec la participation d'une quinzaine de personnalités.

Au terme des ateliers le consultant produira un rapport final en cent exemplaires physiques en couleur et reliés, et en version électronique.

Le budget comprendra trois chapitres relatifs à : (i) la Consultance, (ii) l'atelier de planification et (iii) l'atelier de validation.

Sources de financement

Cette étude sera cofinancée par les fonds du PARC-CI (FEM/Banque mondiale) et les fonds dédiés à l'espace Comoé, gérés par l'UICN. Il est à noter que le Consultant sera recruté suivant les procédures en vigueur de la Banque Mondiale.

Modalités de remise des offres

Les consultants intéressés par cette mission sont invités à communiquer leur Curriculum vitae (CV) par courrier électronique et impérativement avant le 08 septembre 2010 à 11 heures GMT
Aux adresses suivantes.

Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire	PARC-CI OIPR
<p>Dr. FANNY N'golo Directeur Exécutif Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI) fondationparc@africaonline.co.ci ou fannyngolo@yahoo.fr II Plateaux, Rue des Jardins, derrière la station Texaco, villa no. 1079 Côte d'Ivoire Tél : +225 22417100</p>	<p>Colonel KAHIBA Lambert Coordonnateur du PARC-CI oipr@aviso.ci ou fdioulo@hotmail.fr</p>

Un accusé de réception électronique, indiquant le jour et l'heure de réception de l'offre, sera délivré aux prestataires. Les CV reçus après la date limite indiquée ci-dessus ne pourront pas être évalués correctement et la Fondation se réserve le droit de ne pas en tenir compte.

Contenu des offres

Curriculum vitae détaillé du consultant répondant aux critères de sélection minimum contenu dans les termes de référence.